

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 45 du 12 septembre 2014**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Administration Centrale**

**Texte 3**

**INSTRUCTION N° 14/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF**  
relative aux tenues et uniformes des ingénieurs militaires de l'infrastructure.

*Du 31 juillet 2014*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE : *service de la stratégie.*

**INSTRUCTION N° 14/DEF/SGA/DCSID/STG/SDPRHF relative aux tenues et uniformes des ingénieurs militaires de l'infrastructure.**

*Du 31 juillet 2014*

NOR D E F E 1 4 5 1 3 9 5 J

---

*Références :*

Décret n° 2010-1239 du 20 octobre 2010 (JO n° 246 du 22 octobre 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 50/2010 ; BOEM 508.3.3).

Instruction n° 1087/DEF/EMA/OL/2 du 10 juillet 1981 (BOC, p. 3357 ; BOEM 300.6.1.3.3, 557-0.1.1, 557-1.2, 557-2.1.1, 614.1.8.2, 652-2.1.1) modifiée.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Dix annexes.

*Texte abrogé :*

Instruction n° 502574/DEF/DCSID/SDOR/BPO du 4 mai 2011 (BOC N° 21 du 27 mai 2011, texte 1 ; BOEM 508.3.3).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 508.3.3

*Référence de publication :* BOC n° 45 du 12 septembre 2014, texte 3.

---

SOMMAIRE

Préambule.

1. TENUES DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1.1. Conditions de port des tenues.

1.1.1. Obligations.

1.1.2. Prescriptions.

1.1.3. Port de l'uniforme lors des manifestations privées.

1.1.4. Tenue du personnel féminin en état de grossesse.

1.1.5. Contrôle.

1.2. Catégories de tenues.

1.3. Codification.

1.4. Composition des tenues.

1.4.1. Tenue 10 (Europe) et 11 (Outre-mer).

1.4.2. Tenues 12, 13 et 13 bis (Outre-mer).

1.4.3. Tenues 21 et 21 bis (Europe).

1.4.4. Tenue 22 (Europe et Outre-mer).

1.4.5. Tenue 30 (Europe et Outre-mer).

1.4.6. Tenues 41 et 42 (Europe et Outre-mer).

1.4.7. Tenue 43 (Outre-mer).

1.4.8. Tenue 44 (Europe et Outre-mer).

1.4.9. Tenue 50.

#### 1.5. Tenues particulières.

1.5.1. Dispositions particulières appliquées au personnel de réserve.

1.5.2. Tenue des ingénieurs militaires de l'infrastructure affectés dans un organisme d'une autre armée ou d'un autre service.

1.5.3. Tenue des militaires appartenant à une autre armée ou un autre service, affectés dans un organisme du service d'infrastructure de la défense.

1.5.4. Tenue des ingénieurs militaires de l'infrastructure mis à la disposition de l'organisation des Nations unies.

1.5.5. Tenue des ingénieurs militaires de l'infrastructure projetés au titre d'une opération autre que l'organisation des Nations unies.

1.5.6. Tenue des militaires du service d'infrastructure de la défense affectés à l'étranger dans le cadre de la coopération.

1.5.7. Tenue des militaires étrangers affectés dans un organisme du service d'infrastructure de la défense.

#### 1.6. Prescriptions particulières concernant le port de certains effets, accessoires et équipements.

1.6.1. Port de la coiffure.

1.6.2. Port du manteau, des parkas (bleue et bariolée) et du blouson demi-saison.

1.6.3. Port de la chemisette.

1.6.4. Port de la chemise.

1.6.5. Port du chandail.

1.6.6. Pince à cravate.

1.6.7. Épée.

1.6.8. Gilet.

## 2. INSIGNES ET ATTRIBUTS REPRÉSENTATIFS DES GRADES ET QUALIFICATIONS.

### 2.1. Insignes de grade.

#### 2.1.1. Insignes d'appellation des ingénieurs généraux.

#### 2.1.2. Insignes de grade des ingénieurs militaires de l'infrastructure.

### 2.2. Insignes de brevet et de spécialité.

### 2.3. Décorations.

### 2.4. Insignes divers.

#### 2.4.1. Accessoires patronymiques.

#### 2.4.2. Insigne métallique d'unité.

## 3. ACCESSOIRES ET MARQUES DISTINCTIFS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE ET DES MILITAIRES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

### 3.1. Description des accessoires et marques distinctifs des ingénieurs militaires de l'infrastructure.

#### 3.1.1. Galonnage.

#### 3.1.2. Attente d'épaules.

#### 3.1.3. Boutons.

#### 3.1.4. Casquettes et tricorne.

#### 3.1.5. Fourreaux d'épaule et insignes de grade de poitrine.

#### 3.1.6. Bonnet de police.

### 3.2. Attribut distinctif des militaires du service d'infrastructure de la défense.

## 4. TEXTE ABROGÉ.

## 5. PUBLICATION.

### ANNEXE(S)

ANNEXE I. INSIGNES DE GRADE DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE.

ANNEXE II. ATTENTES D'ÉPAULES DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE.

ANNEXE III. BOUTONS DE L'UNIFORME.

ANNEXE IV. CASQUETTE ET TRICORNE.

ANNEXE V. FOURREAUX ET INSIGNES DE GRADE DE POITRINE.

ANNEXE VI. BONNET DE POLICE.

ANNEXE VII. INSIGNES DES ORGANISMES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

ANNEXE VIII. POSITIONNEMENT DES INSIGNES ET ACCESSOIRES SUR LE VESTON ET LA VESTE BLEUE.

ANNEXE IX. POSITIONNEMENT DES INSIGNES ET ACCESSOIRES SUR LES CHEMISES ET CHEMISETTES.

ANNEXE X. LES DIFFÉRENTES TENUES DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE.

### **Préambule.**

La présente instruction a pour objet de fixer la composition des tenues et uniformes des ingénieurs militaires de l'infrastructure (officiers généraux et officiers) et les conditions dans lesquelles ils sont portés.

#### **1. TENUES DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.**

La composition des tenues des ingénieurs militaires de l'infrastructure (IMI) est principalement réalisée à partir des effets, équipements, accessoires ou attributs définis techniquement et approvisionnés par l'armée de terre, la marine nationale ou l'armée de l'air. Les accessoires et marques distinctifs sont développés dans le point 3. de la présente instruction.

##### **1.1. Conditions de port des tenues.**

###### ***1.1.1. Obligations.***

Le port de l'uniforme est une prérogative de l'état militaire. Il est obligatoire pour l'exécution du service. Des dérogations à cette règle peuvent être accordées par des instructions ministérielles ou sur ordre du commandement. L'uniforme ne doit comporter que des effets réglementaires. Tout militaire doit veiller à soigner sa tenue et son aspect en se gardant de toute fantaisie.

Les seules circonstances où la tenue est imposée sont les cérémonies, les prises d'armes et les activités avec la troupe. Dans ces cas, l'autorité militaire présidant la cérémonie (AMP), chargée d'en établir les ordres particuliers, ou l'autorité commandant les activités avec la troupe, définit la tenue en appliquant les règles précisées dans la présente instruction.

Sur les zones d'opérations extérieures (OPEX), les IMI se conforment aux instructions données par le commandement de zone.

###### ***1.1.2. Prescriptions.***

La tenue doit toujours être conforme à la réglementation. Aucun vêtement ou accessoire autre que ceux autorisés par la direction centrale du service d'infrastructure de la défense (DCSID) ne doit être porté.

Hormis les cas précisés dans la présente instruction et dans le cadre du principe modulaire de la tenue, les ingénieurs militaires de l'infrastructure choisissent librement le module réglementaire qu'ils souhaitent porter en fonction des conditions atmosphériques.

Le port de bijoux est compatible avec la tenue militaire dès lors qu'ils ne remettent pas en cause les notions de discrétion et de sobriété. Tous les piercings sont interdits.

Pour le personnel féminin, les boucles d'oreilles discrètes placées sur la partie inférieure du lobe de l'oreille sont autorisées. Le port d'accessoires de coiffure ainsi que l'utilisation du maquillage et du vernis à ongle doivent être compatibles avec l'uniforme.

Les effets de la tenue se portent toujours fermés quel que soit le mode de fermeture (boutons, fermeture à glissière, etc.).

Le port d'une coiffure est obligatoire, sauf à bord des véhicules de la gamme commerciale et à l'intérieur des casernements.

Le port des lunettes de soleil est autorisé en service courant, mais il est interdit pour les services collectifs ou d'honneur (exception faite des verres correctifs changeant de couleur avec la luminosité prescrits pour des raisons médicales).

#### ***1.1.3. Port de l'uniforme lors des manifestations privées.***

L'uniforme peut être revêtu lors des manifestations privées n'ayant pas un caractère politique, électoral ou syndical (réunions, fêtes et cérémonies familiales ou amicales) sans autorisation préalable de l'autorité militaire.

#### ***1.1.4. Tenue du personnel féminin en état de grossesse.***

Le personnel féminin peut être dispensé du port de l'uniforme à partir du troisième mois de grossesse, sur décision du chef d'établissement prise au vu de la demande écrite de l'intéressée.

#### ***1.1.5. Contrôle.***

Il incombe à tous les chefs hiérarchiques de veiller à ce que la tenue des personnels placés sous leurs ordres soit adaptée aux circonstances au cours desquelles elle est revêtue et conforme aux dispositions de la présente instruction.

### **1.2. Catégories de tenues.**

Les tenues portées par les ingénieurs militaires de l'infrastructure masculins et féminins sont classées en quatre catégories correspondant à la codification interarmées.

Chaque tenue est désignée, au sein du service d'infrastructure de la défense (SID), par un nombre à deux chiffres.

CIRCONSTANCES.	CODE INTERARMÉES.	CODE DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.	
		EUROPE.	OUTRE-MER.
<b>RÉCEPTIONS.</b>			
Gala, soirée.	A 1	10	11
Dîner.	A 2	21	12
Réception.	A 3	21	12
<b>PRISES D'ARMES.</b>			
À l'extérieur, avec décorations pendantes.	B 1	21 bis	13 bis
À l'extérieur, avec barrettes de décoration.	B 2	21	13
Prises d'armes avec troupe et défilé.	B 1	21 bis, 44	44
Garde au fanion et porte-fanion.	B 1	21 bis, 30, 44	30, 44
Cérémonie à l'intérieur d'un local.	C	21	12
<b>SERVICE COURANT.</b>			
Service courant.	D	22, 42	22, 42, 43
Exercices, manœuvres, travaux divers.	D	41, 42	41, 42
Sport.	D	50	50
<b>OPÉRATIONS.</b>			
En opération extérieure ou pour exercices.	D	41	41

### 1.3. Codification.

La codification SID des tenues a été définie selon le principe suivant :

CATÉGORIE.	DESCRIPTION GÉNÉRALE.
Tenues 10, 11, 12, 13 et 13 bis.	Tenues portées par les IMI en Europe et Outre-mer lors des réceptions publiques (ou privées) ou dans les circonstances relevant du cérémonial militaire.  Principalement constituées du spencer, du « grand blanc » et du « petit blanc ».
Tenues 21, 21 bis et 22.	Le principal de ces tenues est constitué des effets bleu-foncé (pantalons, veston) avec chaussures basses.
Tenue 30.	Tenue qui peut être portée par la garde au fanion et le porte-fanion.  Principalement constituée du pantalon bleu-foncé et des brodequins de marche.
Tenues 40, 41, 42, 43 et 44.	Le principal de ces tenues est constitué des effets de combat (pantalon de combat, veste de combat) avec brodequins de marche.
Tenue 50.	Tenue de sport.

Les ordres particuliers prescrivant les tenues doivent contenir la désignation du numéro de tenue suivie, le cas échéant, d'une précision en toutes lettres (port de la coiffure, du manteau et/ou d'autres effets).

Exemples :

- tenue 21 (manteau) ;
- tenue 22 (chemise blanche manche courte, pull facultatif).

#### 1.4. Composition des tenues.

La composition des tenues est détaillée ci-dessous dans l'ordre de numérotation croissant.

##### 1.4.1. Tenue 10 (Europe) et 11 (Outre-mer).

Tenues portées par les IMI lorsque la tenue de soirée est de rigueur.

	TENUE 10 (A1) GALA, SOIRÉE (EUROPE).	TENUE 11 (A1) GALA, SOIRÉE (OUTRE-MER).
Personnel masculin.	<p>Spencer et pantalon bleu nuit.</p> <p>Chemise blanche de spencer (boutons cachés).</p> <p>Pattes d'épaule ornementées.</p> <p>Nœud papillon noir.</p> <p>Ceinture de smoking bleu nuit.</p> <p>Chaussures vernies et chaussettes noires.</p>	<p>Pantalon en toile blanche.</p> <p>Chemisette blanche (« petit blanc »).</p> <p>Pattes d'épaule ornementées.</p> <p>Ceinture blanche.</p> <p>Chaussures et chaussettes blanches.</p> <p>Casquette avec coiffe blanche.</p>
Personnel féminin.	<p>Spencer et robe bleu nuit.</p> <p>Chemisier de satin blanc.</p> <p>Pattes d'épaule ornementées.</p> <p>Nœud papillon satin blanc.</p> <p>Pochette vernie noire.</p> <p>Escarpins vernis noirs.</p> <p>Éventuellement collants (ou bas) unis de couleur chair.</p>	<p>Jupe blanche.</p> <p>Chemisette blanche (« petit blanc »).</p> <p>Pattes d'épaule ornementées.</p> <p>Ceinture blanche.</p> <p>Sac à main noir.</p> <p>Escarpins blancs.</p> <p>Tricorne avec coiffe blanche.</p>
Disposition communes.	<p>Décorations : insignes de modèle réduit.</p> <p>Cape (achat à titre onéreux) et coiffure.</p> <p>Manteau et coiffure.</p>	<p>Barrettes de décorations.</p> <p>Les directeurs des directions d'infrastructure de la défense (DID) peuvent porter la tenue « grand blanc » (veste blanche, chemise blanche et cravate noire).</p> <p>La tenue comporte, au maximum, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité.</p> <p>Le port de la tenue 11 est autorisé pour l'établissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) de Toulon, selon les directives du commandant d'armes.</p>

### 1.4.2. Tenues 12, 13 et 13 bis (Outre-mer).

Tenue 12 : portée outre-mer par les IMI dans les circonstances relevant du cérémonial (« petit blanc »).

Tenues 13 et 13 bis : portées outre-mer par les IMI lors des prises d'armes sans troupe.

	TENUE 12 (A2, A3) DINER, RÉCEPTION (OUTRE-MER).	TENUE 13 ET 13 BIS (B1 ET B2) PRISE D'ARMES À L'EXTÉRIEUR (OUTRE-MER).
P e r s o n n e l masculin.	<p>Pantalon en toile blanche.</p> <p>Chemisette blanche (« petit blanc »).</p> <p>Fourreaux d'épaule.</p> <p>Ceinture blanche.</p> <p>Chaussures basses et chaussettes blanches.</p> <p>Casquette avec coiffe blanche (sur ordre).</p>	<p>Pantalon en toile blanche.</p> <p>Chemisette blanche (« petit blanc »).</p> <p>Fourreaux d'épaule.</p> <p>Ceinture blanche.</p> <p>Chaussures basses et chaussettes blanches.</p> <p>Casquette avec coiffe blanche.</p> <p>Gants blancs.</p>
P e r s o n n e l féminin.	<p>Pantalon ou jupe en toile blanche.</p> <p>Chemisette blanche (« petit blanc »).</p> <p>Fourreaux d'épaule.</p> <p>Ceinture blanche.</p> <p>Escarpins blancs.</p> <p>Tricorne avec coiffe blanche (sur ordre).</p> <p>Sac à main noir.</p>	<p>Pantalon ou jupe en toile blanche.</p> <p>Chemisette blanche (« petit blanc »).</p> <p>Fourreaux d'épaule.</p> <p>Ceinture blanche.</p> <p>Escarpins blancs.</p> <p>Tricorne avec coiffe blanche.</p>
D i s p o s i t i o n s communes.	<p>Barrettes de décorations.</p> <p>La tenue comporte, au maximum, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité.</p>	<p>Décorations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- T13 : barrettes de décorations ;</li> <li>- T13 bis : insignes complets (médailles pendantes).</li> </ul> <p>Les directeurs de DID peuvent porter la tenue « grand blanc » (veste blanche, chemise blanche et cravate noire).</p> <p>La tenue comporte, au maximum, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité.</p> <p>Le port des tenues 13 et 13 bis est autorisé pour l'ESID de Toulon, selon les directives du commandant d'armes.</p>

### 1.4.3. Tenues 21 et 21 bis (Europe).

Tenue 21 (barrettes de décoration) : portée par les IMI dans les cérémonies, réceptions, cocktails, dîners et lors des manifestations officielles se déroulant à l'intérieur des locaux et auxquelles une certaine solennité est attachée.

Tenue également portée dans les circonstances relevant du cérémonial militaire lors :

- des visites individuelles de présentation aux autorités militaires ;
- des participations à un conseil d'enquête ou conseil de discipline ;
- de délégations officielles ;
- de cortèges de deuil ;
- de visites ou réunions.

Tenue 21 bis (médailles pendantes) : portée par les IMI sous les armes.

	TENUE 21 (A2, A3, B2, C) ET TENUE 21 BIS (B1). T21 : DÎNER, RÉCEPTION, PRISES D'ARMES À L'EXTÉRIEUR SANS TROUPE (EUROPE). T21 BIS : PRISES D'ARMES À L'EXTÉRIEUR, SOUS LES ARMES (EUROPE).
Personnel masculin.	Veston bleu croisé et pantalon bleu.  Casquette avec coiffe blanche.  Chemise blanche.  Cravate noire.  Gants blancs.  Chaussures basses et chaussettes noires.  Ceinture sangle bleue à boucle dorée.
Personnel féminin.	Veste bleue, jupe bleue ou pantalon bleu.  Tricorne avec coiffe blanche.  Chemisier blanc.  Cravate noire.  Gants blancs.  Escarpins noirs ou chaussures basses noires (pantalon uniquement).  Collants (ou bas) unis couleur chair.  Ceinture sangle bleue à boucle dorée.
Dispositions communes.	Décorations :  - T21 : barrettes de décoration ;

	<p>- T21 bis : insignes complets (médailles pendantes).</p> <p>T21 bis : les IMI portent l'épée avec bélière et dragonne.</p> <p>La tenue comporte, au maximum, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité.</p> <p>Manteau bleu ou imperméable bleu (sur ordre).</p> <p>La chemise blanche manches courtes ou manches longues, col fermé et pattes, dispense du port du veston (veste) à l'intérieur des locaux et dans un véhicule (ou lors de coquetels sur ordre). Elle est équipée des attributs et insignes prévus pour la tenue 22.</p>
--	---

#### 1.4.4. Tenue 22 (Europe et Outre-mer).

Tenue 22 : tenue modulaire portée par les IMI en service courant (y compris sur le trajet aller-retour du domicile au lieu de travail), dans toutes les circonstances n'ayant pas un caractère de cérémonie.

La composition de cette tenue est à la diligence des IMI, qui l'adaptent à leurs conditions de travail selon les modalités exclusives définies dans le tableau ci-dessous.

TENUE 22 (D) SERVICE COURANT (EUROPE ET OUTRE-MER).	
Personnel masculin.	<p>Pantalon bleu ou pantalon allégé.</p> <p>Chemisette bleue avec fourreaux d'épaule, sans cravate (Europe)</p> <p>ou</p> <p>chemisette blanche avec fourreaux d'épaule, sans cravate</p> <p>ou</p> <p>chemise blanche manches courtes, col fermé et pattes, fourreaux d'épaule, cravate</p> <p>ou</p> <p>chemise blanche manches longues, col fermé et pattes, fourreaux d'épaule, cravate</p> <p>ou</p> <p>chandail bleu col en « V », chemisette ou chemise (cravate), fourreaux d'épaule.</p> <p>Chaussures basses et chaussettes noires.</p> <p>Ceinture sangle bleue à boucle dorée.</p> <p>Bonnet de police ou casquette avec coiffe blanche.</p>
Personnel féminin.	<p>Jupe bleue ou pantalon bleu ou jupe allégée ou pantalon allégé.</p> <p>Chemisette bleue avec fourreaux d'épaule, sans cravate (Europe)</p> <p>ou</p> <p>chemisette blanche avec fourreaux d'épaule, sans cravate</p> <p>ou</p>

	<p>chemise blanche manches courtes, col fermé et pattes, fourreaux d'épaule, cravate</p> <p>ou</p> <p>chemise blanche manches longues, col fermé et pattes, fourreaux d'épaule, cravate</p> <p>ou</p> <p>chandail bleu col en « V », chemisette ou chemise (cravate), fourreaux d'épaule.</p> <p>Escarpins noirs ou chaussures basses noires (pantalon uniquement).</p> <p>Ceinture sangle bleue à boucle dorée.</p> <p>Bonnet de police ou tricorne avec coiffe blanche</p>
Dispositions communes.	<p>Plaquette patronymique (port obligatoire).</p> <p>Barrettes de décoration (port facultatif).</p> <p>La tenue comporte, au maximum, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité.</p> <p>Le port du chandail comme vêtement du dessus est autorisé à l'intérieur des bâtiments y compris dans les véhicules. Il est toléré à l'extérieur d'une enceinte militaire.</p> <p>Blouson demi-saison, parka bleue (gants noirs, facultatif) avec insigne de grade de poitrine en velours noir.</p> <p>Veston bleu croisé (veste bleue) avec gants noirs.</p> <p>Pour le personnel féminin, le port de la saharienne est autorisé (achat à titre onéreux).</p>

#### 1.4.5. Tenue 30 (Europe et Outre-mer).

Cette tenue peut être portée par la garde au fanion et le porte-fanion des organismes du SID.

La garde au drapeau de l'école nationale supérieure des ingénieurs de l'infrastructure militaire (ENSIM) est en tenue 21 bis avec épée, sauf ordre particulier.

	TENUE 30 (B1) GARDE AU FANION ET PORTE-FANION (EUROPE ET OUTRE-MER).
Personnel masculin.	<p>Pantalon bleu ou pantalon allégé.</p> <p>Chemisette bleue avec plastron bleu-marine (Europe)</p> <p>ou</p> <p>chemisette blanche avec plastron bleu-marine (Outre-mer)</p> <p>ou</p> <p>chemise blanche manches longues avec cravate noire et gants blancs.</p> <p>Fourreaux d'épaule.</p> <p>Ceinture sangle bleue boucle dorée.</p>

	Brodequins de marche à lacets blancs. Bonnet de police ou casquette avec coiffe blanche.
Personnel féminin.	Tenue identique à celle du personnel masculin (bonnet de police ou tricorne avec coiffe blanche).
Dispositions particulières.	Insignes complets de décoration (médailles pendantes).  La tenue comporte, au maximum, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité.  Port du « FAMAS » : équipements blancs (ceinturon, porte-baïonnette, bretelle « Famas »).  Port de l'épée : ceinturon épée avec bélière, dragonne.  Le blouson demi-saison peut être porté, sur ordre, sur la chemise blanche manches longues.

#### 1.4.6. Tenues 41 et 42 (Europe et Outre-mer).

Tenue 41 : portée par les IMI en opération extérieure et lors des exercices.

Tenue 42 : portée par les IMI en service courant et lors des exercices, manœuvres et travaux divers, lorsque les circonstances n'impliquent pas le port de la tenue 41 (ni armement, ni équipement).

	TENUE 41 (D) OPÉRATIONS, EXERCICES OPÉRATIONNELS.	TENUE 42 (D) SERVICE COURANT ET EXERCICES.
Personnel masculin.	Pantalon et veste de combat bariolés théâtre européen (TE).	Pantalon de combat bariolé théâtre européen (TE).
	Insigne de grade de poitrine (velours noir) ou galon de poitrine à bas niveau de visibilité (sur ordre).	Insigne de grade de poitrine (velours noir).
	Chemise de combat avec ou sans chandail.	Veste de combat (manches baissées ou retroussées) avec ou sans chemise de combat ou chemise manches courtes bariolée TE ou chandail avec chemise de combat ou chemise manches courtes bariolée TE.
	Ceinturon et équipements.	Ceinturon obligatoire avec la veste de combat. Pas de ceinturon avec la chemise manches courtes bariolée ni avec le chandail s'il est le vêtement de dessus.
	Brodequins de marche.	Brodequins de marche.
	Ensemble intempéries bariolé (parka avec ou sans fourrure polaire, sur pantalon).	Ensemble intempéries bariolé (parka avec ou sans fourrure polaire, sur pantalon).
	Équipements spécifiques à la mission.	
	Bonnet de police ou casque lourd.	Bonnet de police.
Personnel féminin.	Tenue identique à celle du personnel masculin.	Tenue identique à celle du personnel masculin.

Dispositions communes.	<p>Fourrure polaire : le port comme vêtement de dessus est interdit hors des enceintes militaires.</p> <p>Chandail : le port comme vêtement de dessus est toléré à l'intérieur des enceintes militaires.</p> <p>Ceinture boucle vert OTAN obligatoire avec la chemise manches courtes bariolée TE</p> <p>Fourreaux d'épaules avec le chandail.</p>
------------------------	--

#### 1.4.7. Tenue 43 (Outre-mer).

Tenue 43 : portée par les IMI en service courant.

TENUE 43 (D) SERVICE COURANT (OUTRE-MER).	
Personnel masculin.	<p>Short bariolé théâtre européen.</p> <p>Chemise manches courtes bariolée TE.</p> <p>Insigne de grade de poitrine (velours noir).</p> <p>Brodequins de marche ou chaussures de brousse.</p> <p>Bonnet de police.</p> <p>Ceinture boucle vert OTAN.</p>
Personnel féminin.	Tenue identique à celle du personnel masculin.
Dispositions communes.	Chapeau de brousse et chemise « GAO » autorisés (sur ordre). Le personnel féminin en chemise « GAO » porte le tee-shirt bariolé.

#### 1.4.8. Tenue 44 (Europe et Outre-mer).

Tenue 44 : tenue « treillis de défilé » portée par les IMI sous les armes.

TENUE 44 (B1) PRISE D'ARMES AVEC TROUPE ET DÉFILÉ (EUROPE ET OUTRE-MER).	
Personnel masculin.	<p>Pantalon et veste de combat bariolés théâtre européen.</p> <p>Plastron bleu-marine.</p> <p>Fourreaux d'épaule.</p> <p>Brodequins de marche.</p> <p>Bonnet de police ou casquette avec coiffe blanche.</p> <p>Ceinturon.</p>
Personnel féminin.	Tenue identique à celle du personnel masculin (bonnet de police ou tricorne avec coiffe blanche).
Dispositions communes.	<p>Insignes complets de décoration (médailles pendantes).</p> <p>La tenue comporte, au maximum, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité.</p>

#### 1.4.9. Tenue 50.

Tenue portée par les IMI lors des séances de sport, adaptée à l'activité et fixée par le commandement.

### **1.5. Tenues particulières.**

#### ***1.5.1. Dispositions particulières appliquées au personnel de réserve.***

Le port des tenues 10 et 11 ne peut être prescrit aux ingénieurs militaires de l'infrastructure de réserve.

Pour les autres tenues, les IMI de réserve admis dans la réserve opérationnelle sont soumis aux mêmes obligations que le personnel d'active pendant les périodes effectives d'activité.

#### ***1.5.2. Tenue des ingénieurs militaires de l'infrastructure affectés dans un organisme d'une autre armée ou d'un autre service.***

Les IMI affectés dans un organisme d'une autre armée ou d'un autre service revêtent, en tenues de soirée, de cérémonie, de service courant et d'opérations, les uniformes, attributs et insignes distinctifs du SID, selon les règles définies au point 1.2.

En revanche, ils portent les insignes d'unité, de grande unité et éventuellement la fourragère du corps d'affectation si ce dernier la détient.

#### ***1.5.3. Tenue des militaires appartenant à une autre armée ou un autre service, affectés dans un organisme du service d'infrastructure de la défense.***

Les militaires appartenant à une autre armée ou un autre service, affectés dans un organisme du SID, portent en tenues de cérémonie et de service courant les uniformes, attributs et insignes de leur armée ou service d'origine. Toutefois, ils portent l'insigne de l'établissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) dans lequel ils sont affectés.

#### ***1.5.4. Tenue des ingénieurs militaires de l'infrastructure mis à la disposition de l'organisation des Nations unies.***

Les ingénieurs militaires de l'infrastructure mis à la disposition de l'organisation des Nations unies (ONU) revêtent les uniformes nationaux, conformément aux règles fixées au point 1.2.

Toutefois, ils portent les attributs distinctifs suivants :

- béret bleu chargé de l'insigne de l'ONU ;
- casque bleu ONU ;
- écusson de nationalité sur l'épaule gauche.

#### ***1.5.5. Tenue des ingénieurs militaires de l'infrastructure projetés au titre d'une opération autre que l'organisation des Nations unies.***

Les IMI affectés dans une force multinationale conservent leurs uniformes nationaux. Ils portent l'écusson de nationalité sur le haut de l'épaule gauche.

#### ***1.5.6. Tenue des militaires du service d'infrastructure de la défense affectés à l'étranger dans le cadre de la coopération.***

Les militaires du SID affectés à l'étranger dans le cadre de la coopération portent les tenues de soirée, de cérémonie, de service courant et d'opération du pays d'affectation ainsi que leurs attributs et signes distinctifs.

### ***1.5.7. Tenue des militaires étrangers affectés dans un organisme du service d'infrastructure de la défense.***

Les militaires étrangers affectés dans un organisme du service d'infrastructure de la défense portent les tenues de soirée, de cérémonie, de service courant et d'opération de leur pays ainsi que leurs attributs et signes distinctifs. En revanche, ils portent l'insigne d'unité de leur établissement d'affectation.

Lorsque les tenues dont ils disposent ne sont pas adaptées aux conditions météorologiques métropolitaines, le directeur de l'établissement peut décider de les doter, pour la durée de leur séjour, des effets composant la tenue considérée. Ils conservent, néanmoins, les attributs et signes distinctifs de leur armée d'appartenance.

## **1.6. Prescriptions particulières concernant le port de certains effets, accessoires et équipements.**

### ***1.6.1. Port de la coiffure.***

Le port de la coiffure obéit aux dispositions suivantes :

- à l'extérieur d'une enceinte militaire, le port de la coiffure est obligatoire ;
- à l'intérieur d'une enceinte militaire, le port de la coiffure est :
  - obligatoire avec les tenues comportant le veston (veste) ;
  - obligatoire pour les cérémonies militaires, les missions de représentation et l'exécution du service intérieur ;
  - défini par le commandement local pour le service courant ;
- la circulation sans coiffure est autorisée à l'intérieur des bâtiments et à bord des véhicules.

Ces dispositions ne modifient en rien les règles de salut.

### ***1.6.2. Port du manteau, des parkas (bleue et bariolée) et du blouson demi-saison.***

Manteau : le manteau est porté sur décision du commandement avec la tenue 21.

Parka bleue : son port est laissé à l'initiative de l'IMI (il peut être imposé sur décision du commandement local). La parka bleue est associée à la tenue 22. Son port, patte de galonnage rentrée, est autorisé pour les militaires qui, pour des raisons de service ou pour effectuer le trajet domicile-travail sont appelés à utiliser les transports en commun. Dans ce cas, la tenue se porte sans coiffure.

Parka bariolée : cet effet est porté uniquement avec les tenues 41 et 42, en métropole et outre-mer.

Blouson demi-saison : le port de cet effet est laissé à l'initiative du militaire. Le blouson demi-saison est associé à la tenue 22. Son port, patte de galonnage rentrée, est autorisé pour les militaires qui, pour des raisons de service ou pour effectuer le trajet domicile-travail sont appelés à utiliser les transports en commun. Dans ce cas, la tenue se porte sans coiffure.

### ***1.6.3. Port de la chemisette.***

Les chemisettes bleues et blanches se portent sans cravate.

Lorsque la chemisette est portée avec le chandail, son col doit être entièrement rabattu sur le chandail.

Lorsqu'un sous-vêtement est porté, celui-ci ne doit pas être visible.

### ***1.6.4. Port de la chemise.***

Les chemises blanches manches longues et manches courtes, à col fermé et pattes, se portent toujours avec cravate noire. Cette dernière est positionnée de telle sorte que son extrémité effleure la boucle de la ceinture. Elle peut être tenue par une pince à cravate.

### ***1.6.5. Port du chandail.***

Le chandail bleu col en « V » peut-être porté comme vêtement de dessus avec les tenues de service courant (tenues 22 et 42).

### ***1.6.6. Pince à cravate.***

Le port de la pince à cravate est toléré. Elle est placée entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> bouton de la chemise. La pince à cravate n'est pas visible lorsque la veste est portée.

### ***1.6.7. Épée.***

Les ingénieurs militaires sous les armes portent, de façon préférentielle, l'épée de parade avec bélières et dragonne.

Les IMI peuvent porter le FAMAS ou le PA (tenue 21 bis exclue) lors des cérémonies extérieures au SID, selon les ordres donnés par l'autorité militaire présidant la cérémonie (AMP).

### ***1.6.8. Gilet.***

La confection d'un gilet, porté sous la veste bleue (personnel féminin) ou sous le veston bleu croisé (personnel masculin), est à l'étude au sein de la DCSID. De forme droite, légèrement cintré à la taille, il comporte deux poches côté sans rabat. Le devant, en velours noir, est orné de six boutons dorés de 10 mm. Le dos, en soie noire, est muni à la taille de deux pattes de serrage garnies de bandes auto-agrippantes. Le gilet se porte toujours boutonné. Son port est facultatif et acquis à titre onéreux.

## **2. INSIGNES ET ATTRIBUTS REPRÉSENTATIFS DES GRADES ET QUALIFICATIONS.**

Les uniformes des IMI comportent divers insignes et attributs représentatifs du grade, des brevets et d'appartenance à un organisme du SID (DCSID, CETID, ESID, DID).

### **2.1. Insignes de grade.**

La nature et les conditions de port des différents insignes de grade sont présentées dans les deux tableaux ci-dessous.

2.1.1. Insignes d'appellation des ingénieurs généraux.

APPELLATION	INSIGNE	COULEUR DE L'INSIGNE	CONDITIONS DE PORT DE L'INSIGNE DE GRADE SUR LES DIFFÉRENTS EFFETS						
			TENUE DE GALA (SPENCER)	TENUE DE CÉRÉMONIE (VESTON)	TENUE DE SERVICE COURANT (CHEMISE, CHEMISETTE, CHANDAIL)	MANTEAU IMPERMÉABLE	EFFETS DE COMBAT (TREILLIS CHEMISE BARIOLÉ OM)	BLOUSON DEMI-SAISON PARKA	COIFFE (CASQUETTE, TRICORNE, BONNET DE POLICE)
Ingénieur général hors classe		Or	Pattes d'épaules ornementées	Attente sur les épaules	Fourreaux d'épaule.	Fourreaux d'épaule.	Insignes de grades de service courant (velours noir)  Galons à bas niveau de visibilité (sur ordre)	Insignes de grades de service courant (velours noir)	Voir annexes
Ingénieur général de 1 <sup>re</sup> classe.				Étoiles sur le bas des manches					
Ingénieur général de 2 <sup>e</sup> classe									

2.1.2. Insignes de grade des ingénieurs militaires de l'infrastructure.

APPELLATION	INSIGNE	COULEUR DE L'INSIGNE	CONDITIONS DE PORT DE L'INSIGNE DE GRADE SUR LES DIFFÉRENTS EFFETS						
			TENUE DE GALA (SPENCER)	TENUE DE CÉRÉMONIE (VESTON)	TENUE DE SERVICE COURANT (CHEMISE, CHEMISETTE, CHANDAIL)	MANTEAU IMPERMÉABLE	EFFETS DE COMBAT (TREILLIS CHEMISE BARIOLÉ OM)	BLOUSON DEMI-SAISON PARKA	COIFFE (CASQUETTE, TRICORNE, BONNET POLICE)
Ingénieur en chef de 1 <sup>re</sup> classe		Or	Pattes d'épaules ornementées	Attente sur les épaules  Galons sur le bas des manches avec parements noirs	Fourreaux d'épaule.	Fourreaux d'épaule.	Insignes de grades de service courant (velours noir)  Galons à bas niveau de visibilité (sur ordre)	Insignes de grades de service courant (velours noir)	Voir annexes
Ingénieur en chef de 2 <sup>e</sup> classe		Or 1 <sup>er</sup> , 3 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> galon Argent 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> galon							
Ingénieur principal		Or							
Ingénieur (6 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup> échelon)		Or							
Ingénieur (2 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> échelon)		Or							
Ingénieur (1 <sup>er</sup> échelon)		Or							
Aspirant		Or							

## **2.2. Insignes de brevet et de spécialité.**

Le nombre d'insignes de brevet ou de spécialité est limité à deux.

Les tenues ne peuvent comporter, au maximum, que trois insignes métalliques :

- deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité : port facultatif ;
- un insigne d'organisme d'affectation (DCSID, CETID, ESID ou DID) : port obligatoire.

Ces insignes sont portés sur la veste bleue (personnel féminin) ou sur le veston croisé (personnel masculin), sur les chemises et chemisettes, ainsi que sur la veste de combat de défilé. Les annexes VIII. et IX. indiquent leur positionnement sur les tenues.

## **2.3. Décorations.**

Les insignes ou barrettes de décorations se portent dans l'ordre prescrit au Bulletin officiel, édition méthodique, volume BOEM 307\*.

Les décorations sont disposées par rangées de trois au maximum. Le drap de fond des barrettes de décoration est bleu foncé.

Les décorations se portent sur le côté gauche de la poitrine, sur le veston bleu, les chemises et chemisettes. Les annexes VIII. et IX. indiquent leur positionnement.

Sur l'uniforme et dans toutes les tenues, le port de rubans ou rosettes à la boutonnière est interdit.

## **2.4. Insignes divers.**

### ***2.4.1. Accessoires patronymiques.***

Les ingénieurs militaires de l'infrastructure portent obligatoirement sur la chemise, la chemisette ou le chandail, une plaquette patronymique en matière plastique ABS de couleur noire sur laquelle sont gravés en lettres majuscules blanches l'initiale du prénom usuel et le nom du militaire.

Sur le chandail bleu foncé col en « V », la plaquette patronymique est fixée à l'emplacement prévu à cet effet sur la poitrine droite. Sur les chemises et chemisettes, elle est fixée sur la patte de poche droite.

Sur les effets de combat, l'accessoire patronymique est constitué d'un ruban auto-agrippant crochet de 12 cm de longueur et de 2,5 cm de largeur sur lequel sont brodés en lettres majuscules l'initiale du prénom et le nom de l'IMI.

### ***2.4.2. Insigne métallique d'unité.***

L'insigne d'unité est porté côté droit de la poitrine. Son droit de port est soumis à l'homologation par le service historique de la défense (SHD). Les insignes d'unité du SID sont : la direction centrale du SID (DCSID), le centre d'expertise technique de l'infrastructure de la défense (CETID), les sept établissements du SID (ESID) et les huit directions d'infrastructure de la défense (DID). Ils sont présentés en annexe VII.

## **3. ACCESSOIRES ET MARQUES DISTINCTIFS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE ET DES MILITAIRES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.**

Les accessoires et marques distinctifs des ingénieurs militaires de l'infrastructure sont les galons de manche, les attentes et les boutons de la tenue, la casquette et le tricorne avec leur macaron, les fourreaux d'épaule ainsi que l'insigne de bonnet de police.

L'attribut distinctif des militaires du SID est le passant.

### **3.1. Description des accessoires et marques distinctifs des ingénieurs militaires de l'infrastructure.**

#### **3.1.1. Galonnage.**

Les insignes de grade des IMI sous forme de galons sont mentionnés au point 2.1. de la présente instruction. Ils sont décrits techniquement dans l'annexe I.

Sur le veston bleu croisé (personnel masculin) et la veste bleue (personnel féminin) des tenues 21 et 21 bis, hors ingénieurs généraux, les galons avec parements de couleur noire font le tour de la manche.

#### **3.1.2. Attente d'épaules.**

L'annexe II. précise les caractéristiques des attentes d'épaules de la veste bleue (personnel féminin) et du veston bleu croisé (personnel masculin) des IMI.

#### **3.1.3. Boutons.**

Les boutons d'uniforme sont demi-bombés dorés, à coquille estampée sur fond mat azuré, orné d'un corps de place à 5 demi-lunes. Ils sont présentés en annexe III. de la présente instruction.

#### **3.1.4. Casquettes et tricorne.**

La casquette comporte une coiffe blanche et une visière enduite vernie noire. Les galons de casquette sont en bandeau tissé d'une largeur de quatre centimètres.

Pour les ingénieurs généraux, le bandeau de casquette représente un entrelacs de feuilles de chêne brodé à l'or. Un espace central est aménagé sur le devant du bandeau pour permettre la disposition des étoiles de couleur or (au nombre de deux, trois ou quatre).

La milanaise est constituée de deux liens tressés dorés non torsadés. Elle est placée immédiatement au-dessus de la visière et est fixée à chacune des extrémités par un petit bouton d'uniforme.

Le tricorne est confectionné en feutre bleu marine. Sa forme est légèrement oblongue. La base de la calotte est prolongée par un bord relevé formant tricorne. La calotte est recouverte d'une coiffe blanche ornée d'un gros grain à sa base. L'insigne de grade métallique est porté sur le rebord du tricorne en feutre bleu, sur le côté gauche : son milieu doit être à 10 cm de la pointe du tricorne et être centré dans la hauteur du rebord.

Pour les ingénieurs généraux féminins, la calotte est entourée du même bandeau que celui de la casquette des ingénieurs généraux masculins. Un feston est placé sur le bord relevé du tricorne.

Le macaron de casquette et de tricorne est décrit dans l'annexe IV.

#### **3.1.5. Fourreaux d'épaule et insignes de grade de poitrine.**

Les fourreaux d'épaule (annexe V.) sont confectionnés en velours noir brodé à l'or d'un corps de place à cinq bastions et cinq demi-lunes.

L'insigne de grade de poitrine des IMI se compose de galons dorés sur velours noir. Cet insigne est porté sur la veste de treillis, la chemise manche courte bariolée TE, le blouson demi-saison, la parka bleue, la parka bariolée et la fourrure polaire.

L'insigne de grade de poitrine à bas niveau de visibilité est porté sur ordre (tenue 41 uniquement).

### **3.1.6. Bonnet de police.**

De couleur bleu foncé, le bonnet de police (annexe VI.) est revêtu d'un insigne de grade métallique et d'un insigne de calot en zamac doré figurant un corps de place à cinq demi-lunes.

### **3.2. Attribut distinctif des militaires du service d'infrastructure de la défense.**

Le port d'un passant représentatif de l'appartenance au SID est autorisé pour l'ensemble des militaires du SID (IMI, officiers non IMI, sous-officiers et militaires du rang).

Ce passant est porté sur l'épaule gauche des effets de combat (veste et chemise bariolée théâtre européen). Chaque organisme du SID (DCSID, CETID, ESID, DID) peut confectionner un passant personnalisé (constitué, par exemple, de l'insigne d'unité brodé), soumis à l'approbation de la direction centrale.

### **4. TEXTE ABROGÉ.**

L'instruction n° 502574/DEF/DCSID/SDOR/BPO du 4 mai 2011 relative aux tenues et uniformes des ingénieurs militaires de l'infrastructure est abrogée.

### **5. PUBLICATION.**

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe,  
directeur central du service d'infrastructure de la défense,*

René STEPHAN.

ANNEXE I.  
**INSIGNES DE GRADE DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE.**

Les insignes de grade sont constitués par des galons circulaires tissés côtelés « jaune or ».

Ils sont montés sur chacune des manches de la veste de tenue, à partir de 70 millimètres du bord inférieur de la manche et parallèlement à celui-ci.

Les IMI portent des parements de drap noir.

La largeur des galons est la suivante :

- ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe : 6 mm ;
- ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe : 6 mm ;
- ingénieur principal : 6 mm ;
- ingénieur de 1<sup>re</sup> classe : 8 mm ;
- ingénieur de 2<sup>e</sup> classe : 10 mm ;
- ingénieur de 3<sup>e</sup> classe : 10 mm ;
- aspirant : 10 mm.

L'espace entre 2 galons est de 2 millimètres, sauf entre le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> galon où il est de 4 millimètres.

Les galons sont cousus séparément. Les parements de drap noir, de 4 mm de largeur, sont cousus de part et d'autre du galon unique (grades d'aspirant et d'ingénieur de 3<sup>e</sup> classe) ou du côté extérieur des galons (autres grades).

Figure 1. Insigne de grade.



ANNEXE II.  
**ATTENTES D'ÉPAULES DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE.**

Les attentes d'épaules de la veste bleue (personnel féminin) et du veston bleu croisé (personnel masculin) sont du même modèle que celles des officiers de l'armée de l'air (figure 2).

Elles reposent sur velours noir.

Un fin liseré de drap apparaît sur le pourtour de l'attente qui est constitué de broderie rectangulaire cannetille et paillettes or, avec encadrement de paillettes.

Figure 2.

Attente d'épaules de la tenue bleue des IMI.



ANNEXE III.  
**BOUTONS DE L'UNIFORME.**

Les boutons d'uniforme des ingénieurs militaires de l'infrastructure sont demi-bombés dorés, à coquille estampée sur fond mat azuré, orné d'un corps de place à 5 demi-lunes.

Les boutons de 21 mm sont disposés en deux rangs de 4 boutons sur le devant de la veste bleue (personnel féminin) et du veston bleu croisé (personnel masculin).

Chaque manche de la veste et du veston bleu croisé porte deux boutons d'uniforme de 16 mm. Ces boutons sont situés respectivement à 30 et 50 mm du bord inférieur de la manche.

Figure 3. Boutons d'uniforme des IMI.



Boutons de taille 16 mm et 21 mm.

ANNEXE IV.  
CASQUETTE ET TRICORNE.

Figure 4. Casquette et tricorne des ingénieurs militaires de l'infrastructure.



Figure 5. Macaron de casquette et de tricorne.



Le macaron est confectionné en drap bleu nuit sur support rigide, de forme oblongue de 54 mm de hauteur médiane et de 75 mm de largeur maxima, celle-ci se situant dans la moitié inférieure du macaron.

Le motif brodé est composé de deux branches à huit feuilles de chêne à gauche et sept feuilles de laurier à droite, entourant un corps de place à 5 demi-lunes. La broderie est en cannetille or.

Figure 6. Bandeau de casquette et de tricorne des ingénieurs généraux.



ANNEXE V.  
**FOURREAUX ET INSIGNES DE GRADE DE POITRINE.**

Figure 7. Fourreaux d'épaule des ingénieurs généraux et ingénieurs militaires de l'infrastructure.



Les fourreaux d'épaule de velours noir des ingénieurs militaires de l'infrastructure, d'une longueur de 85 mm, sont portés sur le manteau, l'imperméable, le veston (veste), le chandail, les chemises et chemisettes, ainsi que sur la veste de combat de défilé.

Figure 8. Pattes d'épaules ornementées.



Les pattes d'épaules ornementées sont portées sur la tenue de gala et de soirée.

Figure 9. Insignes de grade de poitrine de service courant.



L'insigne de grade de service courant est porté sur tout vêtement comportant un système auto-agrippant astrakan sur la poitrine (veste de combat, chemise bariolée TE, parka bariolée, fourrure polaire, blouson demi-saison et parka bleue).

Il se compose d'un carré auto-agrippant crochet de 5 cm de côté, de velours noir, avec les marques de grades distinctives des IMI.

Figure 10. Insignes de grade de poitrine à bas niveau de visibilité.



Le galon à bas niveau de visibilité est porté, sur ordre, uniquement sur les effets de combat, l'ensemble intempérie bariolé et la fourrure polaire. Il est porté lors des exercices, manœuvres et activités à caractère opérationnel.

Il se compose d'un carré auto-agrippant crochet de 5 cm de côté de tissu beige sur lequel a été imprimé le nombre de barrettes noires et vertes correspondant au grade.

ANNEXE VI.  
**BONNET DE POLICE.**

Figure 11. Coiffure de service courant.



L'extrémité gauche de l'insigne de grade métallique est située à quatre centimètres du pli avant du bonnet. Son extrémité basse est située à un centimètre au-dessus du bas du bonnet.

L'insigne de grade se porte horizontalement.

L'insigne de calot (corps de place à cinq demi-lunes) se fixe 5 millimètres au-dessus de l'insigne de grade métallique.

ANNEXE VII.  
INSIGNES DES ORGANISMES DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE.

Direction Centrale \_\_\_\_\_



ESID \_\_\_\_\_





DID Cayenne



DID Nouméa



DID Saint-Denis



DID Dakar



DID Djibouti



DID Papeete



DID Fort-de-France



DID Libreville

## ANNEXE VIII.

### POSITIONNEMENT DES INSIGNES ET ACCESSOIRES SUR LE VESTON ET LA VESTE BLEUE.

Figure 12. Veston croisé homme (gauche) et veste femme (droite).



#### 1. INSIGNE D'ORGANISME.

Pour le personnel masculin, l'insigne d'organisme (DCSID, CETID, ESID, DID) est centré sur la pince droite du veston bleu croisé, le haut de l'insigne étant aligné avec la naissance de la pince. Pour le personnel féminin, l'insigne est centré sur la pince droite de la veste, sept centimètres environ au-dessus du bouton le plus haut.

L'insigne se fixe par le système à « clous ».

#### 2. INSIGNE DE SPÉCIALITÉ NUMÉRO 1.

Pour le personnel masculin, l'insigne de spécialité n° 1 est centré sur la ligne de la pince droite du veston bleu croisé, trois centimètres au-dessus de l'insigne d'organisme. Pour le personnel féminin, l'insigne est centré sur la pince droite, trois centimètres au-dessus de l'insigne d'organisme.

#### 3. BARETTE DE DÉCORATION.

Pour le personnel masculin, le bord inférieur de la barrette de décorations affleure la poche de poitrine gauche. Pour le personnel féminin, la barrette de décorations est centrée sur la pince gauche de la veste, douze centimètres environ au-dessus du bouton le plus haut.

#### 4. INSIGNE DE SPÉCIALITÉ NUMÉRO 2 OU BREVET MILITAIRE PROFESSIONNEL.

Pour le personnel masculin, l'insigne de spécialité n° 2 ou brevet militaire professionnel se porte dans l'axe vertical médian de la poche de poitrine gauche, à un centimètre au-dessus des décorations ou à un centimètre au-dessus de la poche de poitrine. Pour le personnel féminin, l'insigne est centré sur la pince gauche, un centimètre au-dessus des décorations.

ANNEXE IX.  
**POSITIONNEMENT DES INSIGNES ET ACCESSOIRES SUR LES CHEMISES ET  
CHEMISETTES.**

Figure 13. Chemisette bleue.



**1. FOURREAUX D'ÉPAULE.**

Ils se positionnent sur les épaulettes.

**2. PLAQUETTES PATRONYMIQUES.**

Elle se positionne sur le rabat de poche de poitrine droite.

**3. INSIGNE D'ORGANISME.**

L'insigne d'organisme (DCSID, CETID, ESID, DID) est positionnée sur une patte de cuir, accrochée au bouton de la poche de poitrine droite.

**4. INSIGNE DE SPÉCIALITÉ NUMÉRO 1.**

Elle se porte dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine droite.

**5. BARETTE DE DÉCORATION.**

Le bord inférieur de la barrette de décoration affleure la couture supérieure du rabat de la poche de poitrine gauche.

**6. INSIGNE DE SPÉCIALITÉ NUMÉRO 2 OU BREVET MILITAIRE PROFESSIONNEL.**

Il se porte dans l'axe vertical médian du pli de la poche de poitrine gauche, à 1 cm au-dessus de la barrette de décoration ou à 1 cm au-dessus du rabat de la poche de poitrine.

ANNEXE X.  
**LES DIFFÉRENTES TENUES DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'INFRASTRUCTURE.**

## LES DIFFÉRENTES TENUES DES IMI

**TENUE 10**  
(Réception)



**TENUE 12/13**  
(Réception et prise d'arme  
Outre-mer)



**TENUE 21**  
(Prise d'armes)



**TENUE 21 BIS**  
(Prise d'armes)



**TENUE 22**  
(Service courant)



LES DIFFERENTES TENUES DES IMI

**TENUE 30**  
(Prise d'armes)



**TENUE 41**  
(Opérations)



**TENUE 43**  
(Service courant Outre-mer)



**TENUE 44**  
(Prise d'armes)



**TENUE 42**  
(Service courant)

